
Adresse des membres du conseil général de la commune d'Amboise envoyant copie du procès-verbal d'une séance en présence du représentant Guimberteau, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du conseil général de la commune d'Amboise envoyant copie du procès-verbal d'une séance en présence du représentant Guimberteau, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 12-13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34242_t1_0012_0000_15

Fichier pdf généré le 15/05/2023

23

Lecarpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche, apprend à la Convention que les vaisseaux de la République ont fait 19 prises sur l'ennemi (1).

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).
Renvoyé au comité de commerce.**

[*Port-Malo, 2 pluv. II. Au présid. de la Conv.*]
(3)

« Ma dernière lettre annonçait la prise de sept bâtimens par notre escadre de Cancale, faisant croisière dans la Manche : des nouvelles ultérieures, qui me sont adressées de Cherbourg, m'annoncent que neuf bâtimens chargés entr'autres choses de sucre, café, eau-de-vie, salaisons, balotages et cotons, sont déjà entrés dans ce port : ainsi, voilà deux prises de plus à ajouter aux premières. Ce n'est pas tout : la même lettre portant à quatorze le nombre des bâtimens pris, en voilà cinq autres à additionner. Si, comme il y a apparence, ce calcul va toujours croissant dans la Méditerranée comme dans la Manche, nous trouverons bientôt en total la ruine du commerce d'Angleterre, et l'insurrection du peuple contre l'algèbre de son gouvernement. »

LECARPENTIER.

(*Applaudi.*)

24

La Société populaire de Salins écrit qu'elle a armé et équipé un cavalier: elle applaudit aux travaux de la Convention, et l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

25

L'agent national de la commune de la Charité-sur-Loire annonce que cette commune a fourni en toute occasion des preuves de son civisme: elle a déposé il y a quelques mois, pour les défenseurs de la patrie, 20 habits complets, 100 chemises, et environ 3,000 livres; aujourd'hui elle a donné au district 100 paires de souliers (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

(1) P.V., XXX, 201.

(2) Bⁱⁿ, 9 pluv., texte intégral.

(3) *Débats*, n° 496, p. 111; *Mon.*, XIX, 328; *Audit. nat.*, n° 493; *J. Mont.*, p. 616; *F.S.P.*, n° 210; *Rép.*, n° 40. Mention dans *J. Fr.*, n° 492; *C. Eg.*, n° 529; *J. Lois*, n° 488; *Mess. soir*, n° 529; *J. Sablier*, n° 1105; *J. Perlet*, p. 473. Résumé en une ligne dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 368.

(4) P.V., XXX, 201. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 157; *Débats*, n° 496, p. 109; *Mon.*, XIX, 329; *Ann. patr.*, p. 1762; *J. Sablier*, n° 1105; *J. Fr.*, n° 492.

(5) Bⁱⁿ, 9 pluv.

(6) P.V., XXX, 201. Mention dans *Mon.*, XIX, 327; *Débats*, n° 496, p. 109. *Ann. patr.*, p. 1761; *C. Eg.*, n° 529; *M.U.*, XXXVI, 156; *J. Fr.*, n° 492.

(7) Bⁱⁿ, 9 pluv.

[*La Charité-sur-Loire, 5 pluv. II*] (1)

« Citoyen Président,

Annonce à la Convention nationale que lorsque la République a besoin de secours de quelque nature que ce soit la commune de La Charité n'est jamais en demeure [sic] pour fournir le double de son contingent.

Au mois de mai dernier, elle a fourni aux défenseurs de la patrie, vingt habits complets, cent chemises et environ 3 000 l.

Aujourd'hui elle a donné au district de cette ville 100 paires de souliers neufs pour les jeunes gens de la première réquisition.

La Société populaire a aussi fourni plus de cent paires de bas; elle a en outre fourni et équipé un cavalier jacobin. S. et F. »

C. LOISEAU (*agent nat.*).

26

Le citoyen Devaux, administrateur du district d'Excideuil, et notaire public à la résidence de Cubjac, fait don à la nation de son ci-devant office (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), et renvoi au comité de liquidation.

27

La municipalité de Bar-sur-Seine envoie 39 marcs 5 gros d'argenterie, et 17 marcs 1 gros de vermeil, qui restent de la fabrique de la ci-devant église (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[*Bar-sur-Seine, s.d.*] (6)

« Citoyens Représentants,

La ci-devant fabrique de l'église de Bar-sur-Seine avoit en 1792, 21 marcs d'argenterie au-delà du strict nécessaire, la commune en fit don à la Patrie. 39 marcs 5 gros d'argent et 17 marcs un gros de vermeil sont en ce moment tout ce qui lui reste.

Nous en faisons l'offrande à la République. Sa prospérité est le but de tous nos vœux, il n'est point de sacrifices dont nos concitoyens ne soient capables pour assurer ses succès. »

JOBARD, LEGUEST, DELACROIX, PALLIER, E. ROGER, EUVRAULT, E. C. ROGER, CHARBONNET [et quatre autres signatures].

28

Les membres du conseil-général révolutionnaire de la commune d'Amboise envoient à la Convention nationale copie du procès-verbal

(1) C 290, pl. 918, p. 2.

(2) P.V., XXX, 201.

(3) Bⁱⁿ, 9 pluv.

(4) P.V., XXX, 201.

(5) Bⁱⁿ, 9 pluv.

(6) C 290, pl. 918, p. 1.

d'une séance publique tenue en présence du citoyen Guimberteau, représentant du peuple, et dans laquelle s'est manifestée la plus vive fraternité, aux cris répétés de vive la République, la Convention nationale! vive la Montagne! (1).

Inscription au bulletin (2).

[Amboise, 4 pluv. II] (3)

« Représentants du peuple,

Notre premier devoir après avoir subi l'épuration révolutionnaire est de vous adresser l'expression de nos sentiments. Ils n'ont jamais varié. Attachés dans tous les temps à la révolution, nous en avons toujours proclamé les principes sacrés, et nous avons eu la douce satisfaction de les voir adoptés et suivis par la presque universalité de nos concitoyens. Que les magistrats qui abandonnent la cause du peuple sont donc insensés et coupables!

Il sait si bien récompenser ses amis!

Représentants, nous n'oublierons jamais la journée du 1^{er} pluviôse, ou un de vos collègues revêtu de pouvoirs illimités, le citⁿ Guimberteau est venu exercer au milieu de nous la puissance nationale; le crime aurait tremblé à son aspect imposant, la vertu n'avait rien à craindre, nous avons entendu avec sécurité le représentant du peuple interroger ce bon peuple sur la conduite de ses magistrats depuis la révolution, et aucun de nous ne s'est trouvé avoir démerité.

Alors mille cris répétés de *Vive la République! Vive la Convention nationale! Vive la Montagne!* Vive Guimberteau! Vivent les sans-culottes! ont bien vengé le maire d'Amboise mis en arrestation par l'intrigue, et le Conseil général de la commune de quelques calomnies lancés par la malveillance.

Le représentant du peuple s'est ensuite trouvé au milieu de frères d'armes brûlant du désir d'exterminer les tyrans et leurs satellites. Il a parcouru avec une nouvelle jouissance et au son d'une musique guerrière les rangs de la garde nationale qu'il a harangué avec dignité et fraternité, il était accompagné du général Descloseaux commandant l'armée de la réserve à Tours et de Rouhières son secrétaire dont nous avons déjà reconnu le patriotisme dans cette commune lorsque nous y avons avec eux porté les derniers coups au fanatisme.

Puis il a visité la Société populaire qui venait d'être régénérée d'après un mode qu'il avait prescrit. C'est là qu'il a trouvé un véritable esprit public, un sentiment de républicanisme inaltérable. On ne peut pas se peindre l'enthousiasme patriotique qui a régné pendant toute la séance. Il a été partagé par une foule immense de citoyens et le représentant du peuple a pu y compter autant de sans-culottes que de têtes.

Enfin dans les rues, dans les places publiques on se pressait autour de Guimberteau et l'on n'entendait plus qu'un seul cri: *Vive la République! La République ou la mort!* Tels ont tou-

jours été et tels ne cesseront d'être les sentiments des membres du conseil général de la commune et de tout le peuple d'Amboise. S. et F.»

PILLERAULT-JOUVENET (*off. mun.*), DAYAUTS-ROBERT, NORBERT, MAREGANDEAU, CORMIER (*maire*), CALMELCOS (*notable*), CALMELCOS fils (*agent nat.*), CHAMBELLAN-CROCHET, BOUREAU (*secrét.*).

[Extrait des délibérations. 1^{er} pluv. II]

A 11 heures du matin est entré le représentant du peuple Guimberteau revêtu de pouvoirs illimités dans la 15^e division, et accompagné du général Descloseaux, commandant la réserve à Tours, et du citoyen Rouhières, commissaire ordonnateur et secrétaire de la commission.

Lequel ayant pris place à côté du maire, celui-ci a dit, que depuis longtemps le peuple d'Amboise désirait de posséder dans son sein l'un des pères de la Patrie, le libérateur de la commune, à quoi le représentant a répondu que sa mission était de faire le bonheur du peuple et que c'était un devoir bien cher à son cœur, puis il a demandé si la municipalité n'avait pas quelques réclamations à lui soumettre.

Le maire a observé au représentant du peuple, que cette commune se trouvait toujours dans la plus grande disette de subsistance, que vu l'impossibilité de fournir aux citoyens la totalité de leurs besoins, la municipalité avait été obligée de requérir provisoirement l'étaquier de fournir le pain strictement nécessaire à la nourriture des détenus à la citadelle qui étaient au nombre de plus de cent, que l'étaquier refusait de continuer cette fourniture, parce que le garde-magasin des vivres de l'armée à Tours le lui avait défendu?

Le maire a également observé au représentant que la commune avait sur la demande des citoyens Reubell et Merlin, envoyé deux de ses canons pour combattre les brigands de la Vendée, et qu'elle désirait qu'ils lui fussent rendus lorsque la patrie n'en aurait plus besoin?

Sur le premier objet le représentant a arrêté que les détenus de la citadelle ne recevraient que la même nourriture, mangeraient à la gamelle et que les riches pourvoiraient à la subsistance des pauvres.

Et sur le second, il a répondu qu'il s'intéresserait à la remise des canons donnés par la commune d'Amboise aussitôt qu'ils cesseraient d'être utiles contre les brigands qui étaient presque tous exterminés.

Ensuite adressant la parole au peuple qui s'était porté en foule à la séance, il a demandé s'il avait des plaintes à former contre ses magistrats et s'ils avaient conservé sa confiance. Aucune voix ne s'étant élevée, le représentant a félicité le peuple d'avoir des magistrats vertueux et les magistrats d'avoir la confiance du peuple; il a recommandé à ceux-ci de continuer à faire leur devoir et aux citoyens la plus grande obéissance aux lois mais il n'a pas voulu quitter la maison commune sans donner avec la plus grande effusion de cœur l'accolade fraternelle au maire en le chargeant de la rendre à tous ses concitoyens. Signé enfin Guimberteau.

P.c.c. PILLERAULT-JOUVENET (*off. mun.*),
BOUREAU (*secrét.*).

(1) P.V., XXX, 202. Mention dans M.U., XXXVI, 154.

(2) Bⁿ, 9 pluv.

(3) C 291, pl. 931, p. 17, 18.